



**COMMUNIQUE FINAL DU 2^{ème} SOMMET EXTRAORDINAIRE DES
CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CIRGL SUR LA
SITUATION SECURITAIRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO**

Addis Abéba
31 Janvier 2009

Le 2ème Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs s'est tenue à Addis-Abeba, Ethiopie, le 31 Janvier 2009, pour analyser l'évolution de la situation à l'Est de la République Démocratique du Congo depuis le dernier Sommet tenu à Nairobi le 7 novembre 2008.

Ont participé à la réunion:

1. S.E. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya et Président en exercice de la CIRGL;
2. S.E. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République Unie de Tanzanie;
3. S.E. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi;
4. S.E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda;
5. S.E. Rupiah Banda, Président de la République de Zambie;
6. S.E. Dr Francis Archange Touadera ; Premier Ministre de la République Centrafricaine ;
7. S.E. Fernando Dos Santos, Président de l'Assemblée Nationale de l'Angola ;
8. S.E. Basile Ikouebe, Ministre des Affaires Etrangères et de la Francophonie de la République du Congo ;
9. S.E. Alexis Thambwe, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo;
10. S.E. Rosemary Museminali, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Rwanda;
11. S.E. Deng Al Or, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Soudan ;
12. S.E. Alain Roy Sous- Secrétaire Général Adjoint pour les Opérations de Maintien de la Paix ;
13. S.E. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union Africaine
14. S.E. Ambassadeur Liberata Mulamula, Secrétaire Exécutive de la CIRGL

Ont également pris part à la réunion les Chefs d'Etat et de Gouvernement, ou leurs représentants, des pays co- optés ci-après :

1. S.E. Hefikempunye Pohamba, Président de la Namibie ;
2. S.E. Oldemiro Baloi, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Mozambique ;
3. S.E. Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Afrique du Sud ; et
4. S.E. Ambassadeur Mona Omar, Vice- Ministre des Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte ;

Ont également participé à la réunion :

- I. Les Facilitateurs du processus de paix à l'Est de la RDC dont les anciens Présidents Olusegun Obasanjo, Envoyé Spécial des Nations Unies et Benjamin Mkapa, Envoyé Spécial de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs;
- II. L'Envoyé Spécial de l'Union Européenne, SE Ambassadeur Roeland Van Geer;
- III. Représentants du Groupe des Amis dont le Canada, Belgique, France, Japon, Pays-Bas, Espagne, Grande Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique ;
- IV. Représentants des Communautés Economiques Régionales dont la Communauté Est- Africaine, le Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe, l'Autorité Inter- Gouvernementale sur le Développement, la Communauté de Développement de l'Afrique du Sud, et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;
- V. Représentants des autres initiatives régionales dont le Centre Régional sur les Armes Légères et de Petit Calibre, et le Comité sur les Services de Renseignement et de Sécurité en Afrique ;

Après l'analyse de l'évolution de la situation à l'Est de la RDC, le Sommet a :

1. Rappelé le Communiqué Conjoint du 7 novembre 2008 dans lequel il avait demandé le cessez-le-feu immédiat au Nord Kivu, la mise en place du couloir humanitaire dans la Zone pour s'assurer d'une réponse immédiate à la crise et tragédie humanitaires, et la mise en oeuvre immédiate du Communiqué de Nairobi, de l'Acte d'Engagement de Goma, du Pacte et de tous les autres accords et protocoles pertinents en vue de garantir la Paix et la stabilité politique durables à l'Est de la RDC ;
2. Salué avec satisfaction la cessation des hostilités à l'Est de la RDC et les engagements bilatéraux entre les Gouvernements de la RDC et du Rwanda qui ont permis les opérations militaires conjointes entre les FARDC et les RDF et qui ont permis de réaliser des progrès significatifs dans le processus d'éradication des Ex- FAR-Interahamwe comme l'une des cause fondamentales de l'insécurité à l'Est de la RDC, au Rwanda et dans la Région ;
3. Apprécié l'impact positif des opérations militaires conjointes et en particulier :
 - a. La levée des barrières routières qui ont permis la circulation des personnes, des biens et services, créant ainsi des conditions favorables pour le retour sécurisé des personnes déplacées internes au Nord Kivu;
 - b. En permettant à la RDC d'exercer le contrôle sur son territoire du Nord- Kivu;

- c. En créant un climat propice au processus d'intégration des CNDP dans les FARDC ;
 - d. En favorisant la démobilisation volontaire ou forcée des ex-FAR/Interahamwe et ;
 - e. En créant un nouvel environnement favorable au processus de Paix à l'Est de la RDC
4. Exprimé son appréciation et son soutien pour le rôle positif et les efforts consentis par les facilitateurs, dont les anciens Présidents Olusegun Obasanjo et Benjamin Mkapa visant à ramener une paix globale à l'Est de la RDC, en vue de résoudre une fois pour toutes les causes profondes du conflit à l'Est de la RDC ;
 5. Affirmé que la CIRGL reste le cadre propice pour accorder un appui global aux engagements bilatéraux entre la RDC et le Rwanda et aux opérations militaires conjointes, conformément au Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands-Lacs, et au Protocole de Non- Agression et de Défense Mutuelle ;
 6. Accueilli favorablement la décision d'échange d'Ambassadeurs entre la RDC et le Rwanda, la RDC et l'Ouganda, ainsi que entre la RDC et le Burundi, ce qui permettrait la reprise des activités de la CEPGL comme un des résultats des négociations bilatérales conjointes.

Concernant les décisions le Sommet :

1. Endosse et soutient les engagements bilatéraux et les opérations militaires conjointes menées par la RDC et le Rwanda contre les Ex-Far/Interahamwe ainsi que celles menées par l'Ouganda, le Soudan, la RCA et la RDC contre la LRA dans le cadre du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs ;
2. Soutient le rôle de la MONUC qui consiste à fournir l'apport logistique, l'assistance humanitaire et la protection des civils, et à démarrer un nouveau Plan d'Action en tenant compte du changement de la situation sur terrain et conformément à la Résolution 1856 (2008) du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
3. S'engage à trouver des solutions régionales à des problèmes régionaux dans l'esprit du principe d'appropriation, avec l'appui de la communauté internationale ;
4. Souligne une nouvelle orientation dans le processus à l'Est de la RDC en vue de la consolidation des acquis et progrès réalisés récemment, et donne mandat aux facilitateurs de prendre des actions urgentes visant à conduire le processus de paix à un dénouement heureux ;
5. Donne le mandat au Comité Inter- Ministériel à trouver des solutions aux causes profondes d'insécurité dans la région, y compris le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des groupes armés ;

6. Donne le mandat aux Facilitateurs à poursuivre leur tâche de facilitation du processus de paix entre les parties concernées en vue de la résolution des questions politiques pendantes, la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées internes, la réintégration des ex-combattants et la poursuite du processus de réconciliation ;
7. Exhorte les Facilitateurs à considérer, au moment opportun, la délocalisation du lieu des négociations de paix entre citoyens congolais vers le territoire de la RDC, en tenant compte de la situation favorable actuelle ;
8. Sensibilise les populations de la RDC et du Rwanda à profiter des progrès significatifs qui se mettent en place pour se débarrasser du climat de peur et d'insécurité dans la Région ; et
9. Décide de rendre opérationnel le Programme d'Action sur le Développement Economique et l'Intégration Régionale et la mise en œuvre du Protocole sur la Zone Spécifique de Reconstruction et de Développement dans la Région des Grands Lacs ainsi que le Programme et les Protocoles sur les Questions Humanitaires, Sociales et Environnementales.

Fait à Addis-Abeba, le 31 janvier 2009